

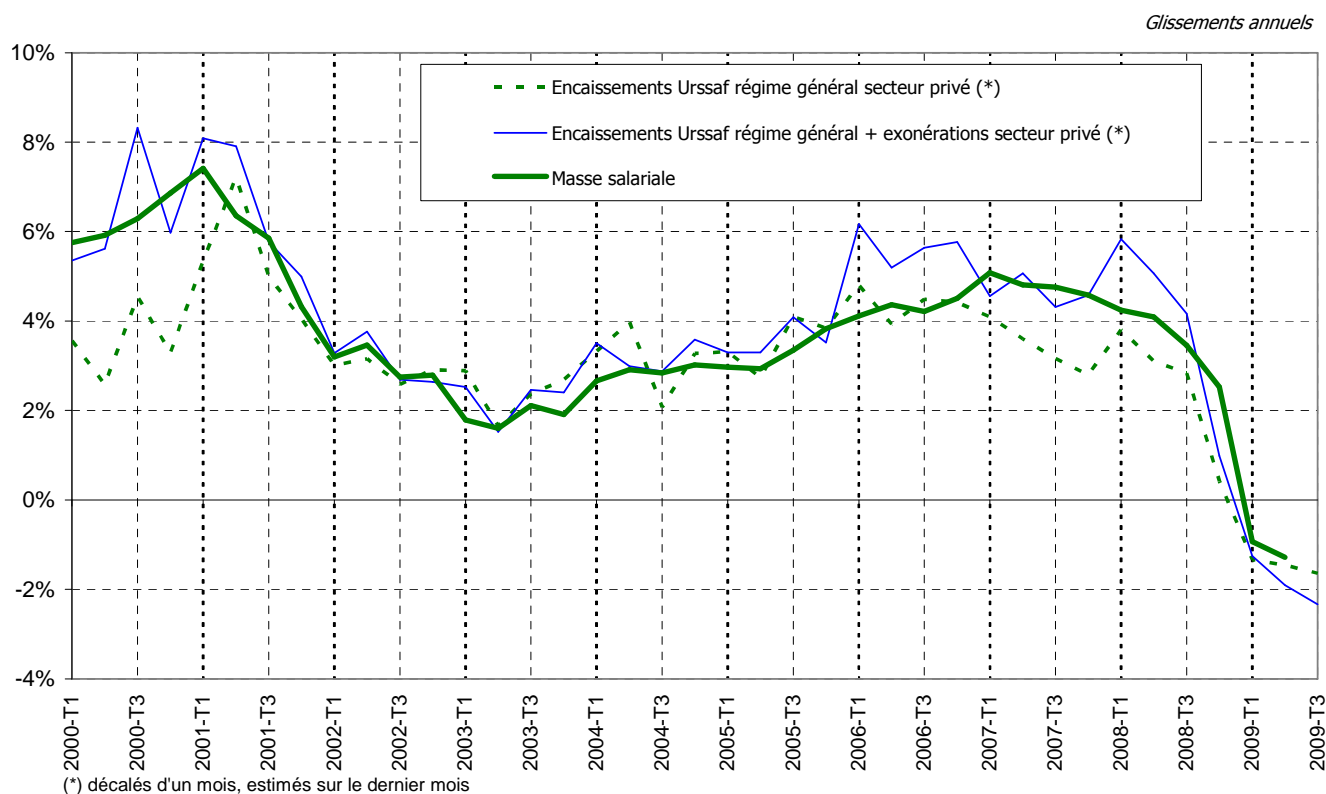


Point d'information trimestriel sur la situation financière du Régime Général

Cette publication vise à rassembler les principales informations disponibles en cours d'année sur la situation financière du régime général. Elle présente un certain nombre d'indicateurs de recettes et dépenses du régime général ainsi qu'un bilan des créances du régime général sur l'Etat, sur la base des dernières données connues. Ce document est publié chaque année en février, mai et novembre.

MASSE SALARIALE ET ENCAISSEMENTS

Evolution des encaissements des URSSAF et de la masse salariale du secteur privé



Source : ACOSS / base SEQUOIA ; champ : régime général cotisants privés.

Note de lecture : L'évolution des encaissements du secteur privé dépend principalement du rythme de l'assiette (masse salariale), de l'évolution des exonérations et des changements de législation (variation de taux notamment). L'agrégat "encaissements+exonérations" est conceptuellement le plus proche de l'assiette, mais peut s'en écarter ponctuellement. Par exemple en 2006, il diverge de l'évolution de la masse salariale en raison des hausses de cotisation intervenues au 1^{er} janvier (retraite et accidents du travail). La zone entre traits fins et pointillés illustre l'impact des exonérations sur l'évolution des encaissements.

La masse salariale et les encaissements de cotisations sociales du régime général sur le secteur privé connaissent une forte baisse en 2009. Les encaissements ont reculé respectivement de **1,5%** et **1,6%** aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestres en glissement annuel ; l'agrégat « encaissements + exonérations » a reculé de **1,9%** et **2,3%** au cours des mêmes périodes.

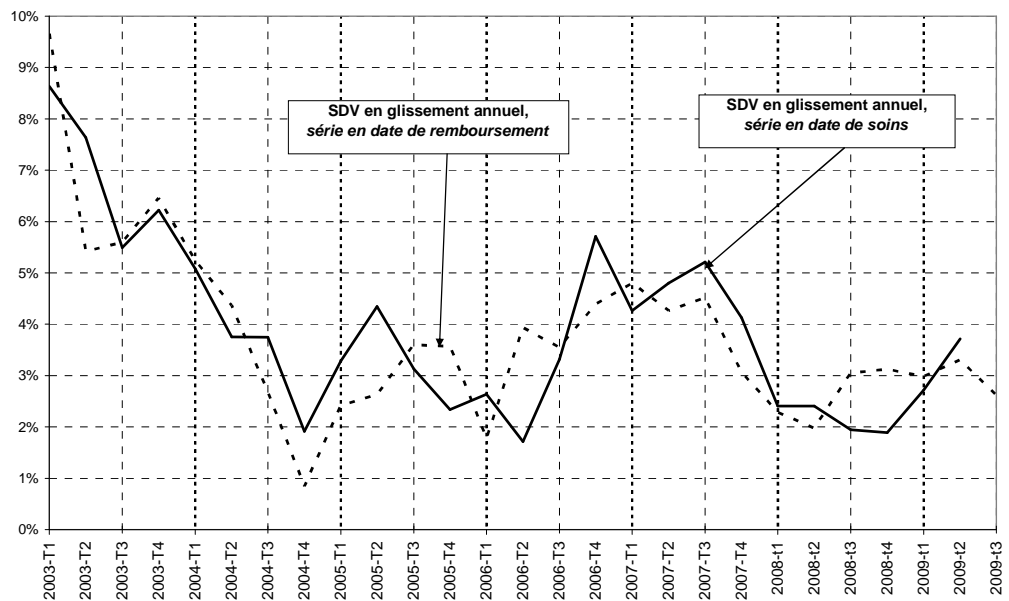
ASSURANCE MALADIE & AT-MP

Soins de ville

Les soins de ville comprennent les honoraires des professionnels de santé libéraux et les prescriptions (médicaments, indemnités journalières, transports, etc..).

Ils représentent 33 % des charges des branches maladie et AT-MP du régime général en 2008.

Source : CNAM



La série en date de remboursement est constituée à partir des dépenses remboursées au cours du mois par les caisses primaires d'assurance maladie et les sections locales mutualistes de métropole. La série en date de soins comptabilise les dépenses relatives aux soins effectués au cours de chaque mois. Les deux séries sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrés.

En date de soins, l'augmentation des soins de ville en glissement annuel a été de **2,7%** au 1^{er} trimestre 2009, puis de **3,7%** au second. Cette apparente remontée n'est pas signe d'une accélération de la tendance de fond mais traduit le retour à un rythme d'évolution de la dépense de l'ordre de 3 % après une année 2008 marquée par des taux de progression très bas du fait de la mise en place des franchises médicales, désormais pleinement montées en charge.

En date de remboursement, les soins de ville ont augmenté de 3,0 %, en données corrigées des jours ouvrés (CJO), sur les neuf premiers mois de l'année par rapport à la période correspondante de 2008. Leur progression est de 2,5% pour les honoraires médicaux et dentaires, de 5,6% pour ceux des auxiliaires médicaux, de 5,9% pour les indemnités journalières et de 1,4% pour les dépenses de médicaments. En année complète mobile, les remboursements des soins de ville à fin septembre progressent de 3,0% en données CJO (2,3 % en données brutes).

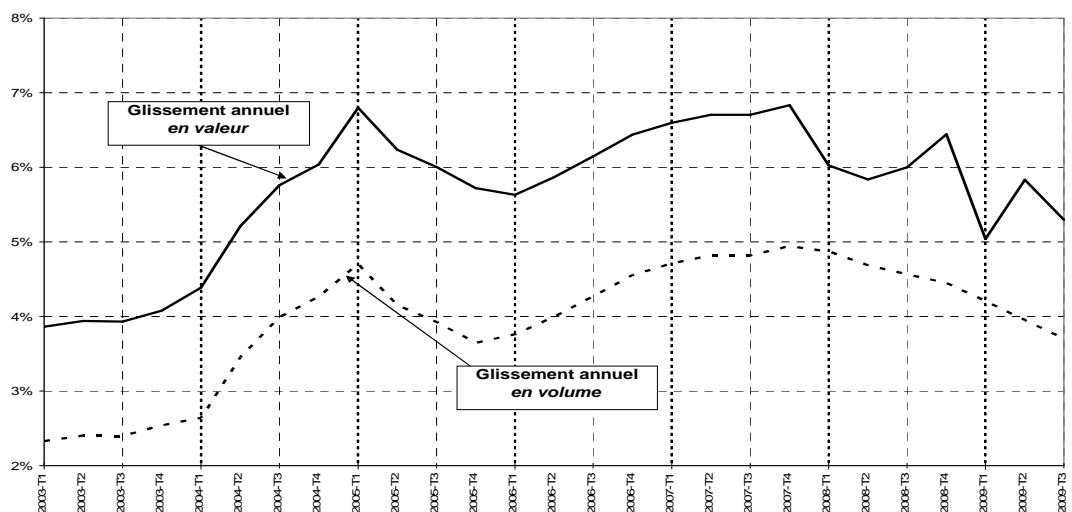
RETRAITE

Pensions de retraite de droit direct

Les pensions de droit direct sont constituées des retraites personnelles, hors majorations et avantages non contributifs. Elles représentent 74 % des charges de la branche vieillesse du régime général en 2008.

La série « en volume » est corrigée de l'effet des revalorisations annuelles.

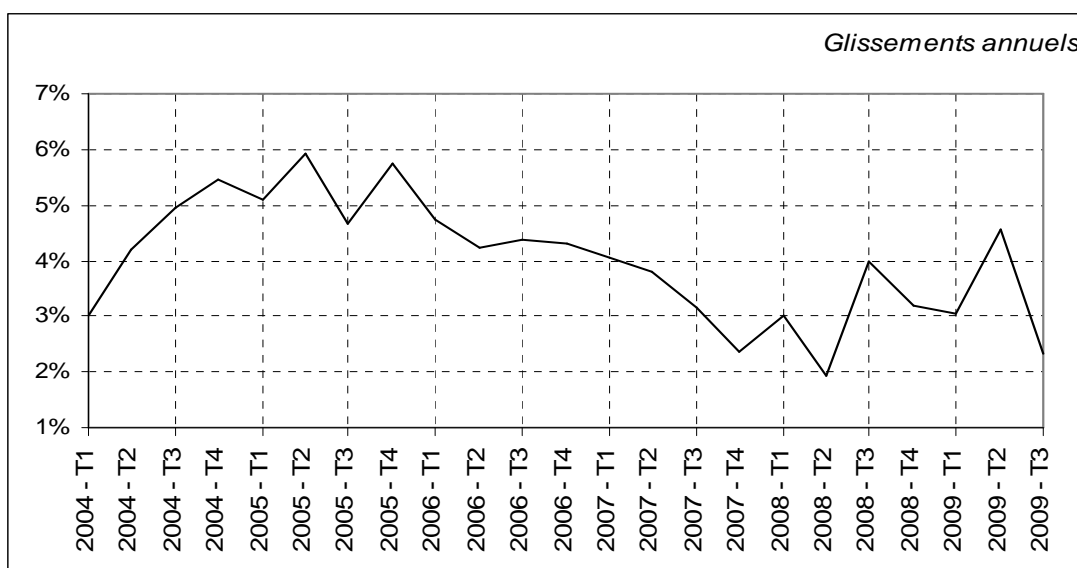
Source : CNAV (champ Métropole + DOM).



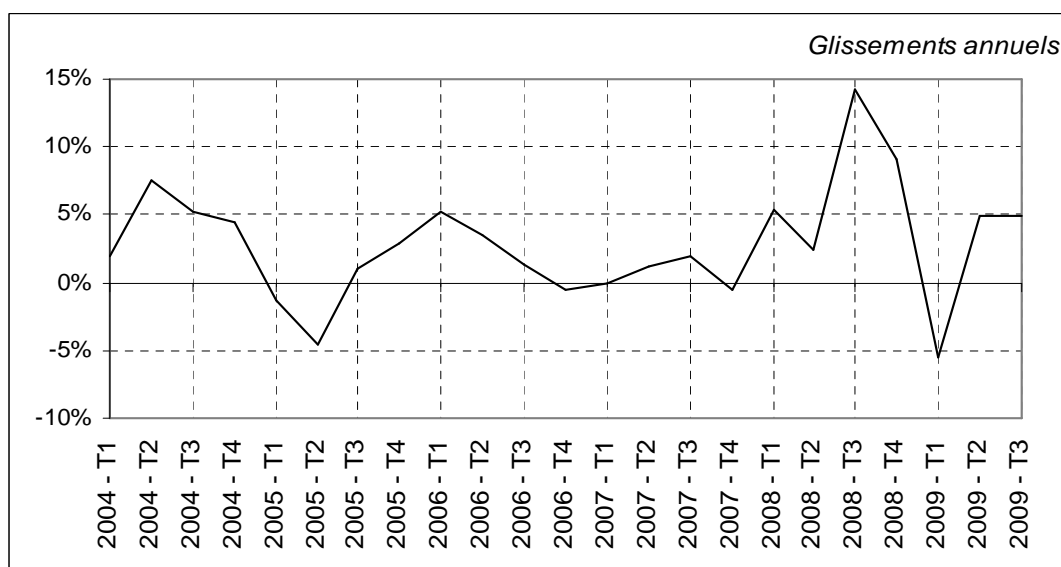
Les pensions de droit direct ont augmenté de **5,3%** en glissement annuel (soit +3,7 % en volume) au 3^{ème} trimestre 2009 et de **5,6%** en année complète mobile. L'accélération de l'évolution des prestations retraite en valeur au 2^{ème} trimestre tenait à la revalorisation des prestations vieillesse, qui intervient désormais au 1^{er} avril (+1,0% en 2009). La décélération de l'évolution en volume est à rapprocher des effets de l'augmentation de la durée d'assurance à partir du 1^{er} janvier 2009, qui tire notamment à la baisse le nombre de départs en retraite anticipée.

FAMILLE

Prestations familiales



Aides au logement



Source : CNAF

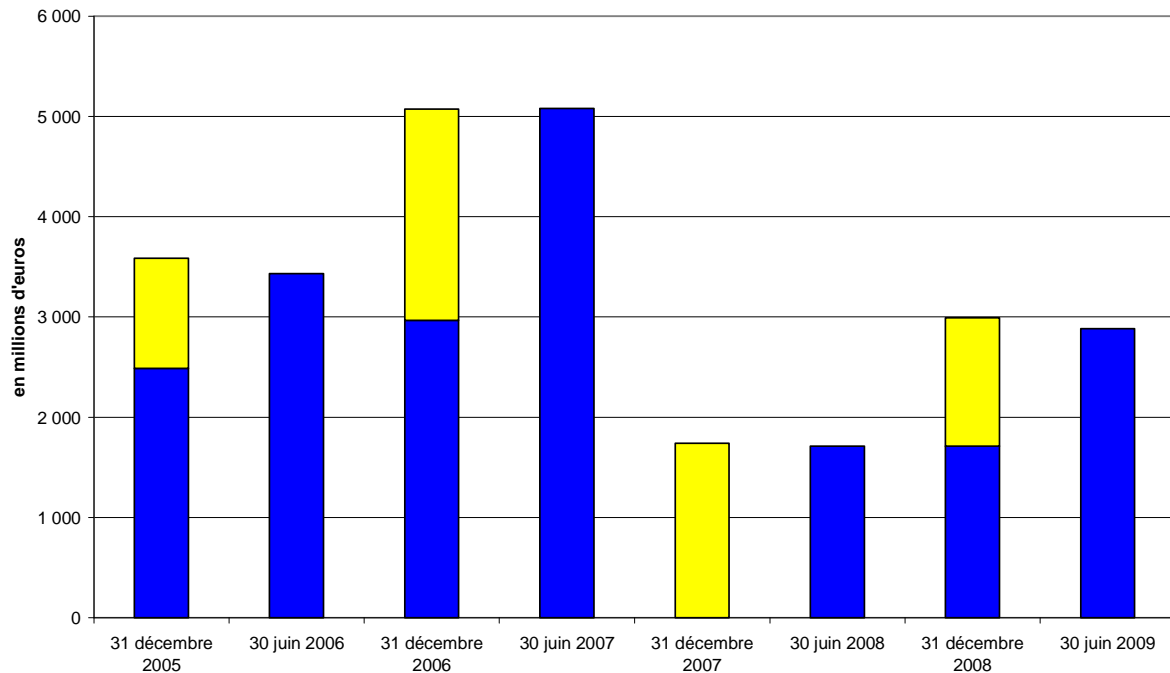
Les données en glissement annuel représentées graphiquement (champ métropole + DOM) sont constituées :

- pour les prestations familiales, des montants versés par les caisses d'allocations familiales (CAF) au titre des AF, CF, ASF, APJE, APE, adoption, PAJE, API, AAH, AES, APP, de l'AFEAMA, de l'AGED et de l'ARS. Ces prestations représentent 62% des charges de la CNAF en 2008.
- pour les aides au logement, des montants mensuels versés par les caisses d'allocations familiales (CAF) au titre des ALF, APL et ALS.

Au 3^{ème} trimestre 2009, les prestations familiales versées par les CAF (hors régimes d'entreprises et régimes agricoles) augmentent de **2,3%** en glissement annuel et de **3,3%** sur une année complète mobile. Les aides au logement, y compris celles qui sont à la charge de l'Etat (l'ALS et une partie de l'APL), s'accroissent globalement de **4,8%** en glissement annuel et de **3,3%** sur une année complète mobile.

Le décalage de la date de révision des paramètres de ressources du 1^{er} juillet 2008 au 1^{er} janvier 2009 s'est d'abord traduit par un niveau élevé de dépenses au 2^{ème} semestre 2008 puis par une moindre progression des aides au logement au 1^{er} trimestre 2009. Les dépenses de prestations familiales, dont certaines seulement sont sous condition de ressources, et qui présentent un caractère forfaitaire, ont été moins affectées par l'actualisation des ressources.

Sommes restant dues par l'Etat



- Créances nouvelles de l'exercice
- Créances des exercices antérieurs

Lecture : Sont présentées les sommes qui, à la date indiquée, restent dues par l'Etat au régime général au titre des exercices clos. Au 31 décembre 2005, les dettes de l'Etat au titre des exercices 2004 et antérieurs représentaient 2,5 Md€ et celles au titre de l'exercice 2005 s'élevaient à 1,1 Md€. Au 30 juin 2006, les dettes au titre de l'exercice 2005 et des exercices antérieurs atteignaient 3,4 Md€. Par construction, dans ce mode de présentation, la situation au 30 juin de l'année N ne fait apparaître que des créances anciennes, au titre des exercices antérieurs à N.

NB : les variations de créances du régime général sur l'Etat n'ont d'impact sur le déficit du régime qu'à travers l'évolution des montants de charges financières qui peuvent en résulter.

Source :

- Etat semestriel prévu à l'article 17 de la loi organique du 2 août 2005
- Les créances en fin d'année correspondent à la situation constatée en trésorerie au 31 décembre de laquelle ont été soustraits les montants versés en janvier dans le cadre de la loi de finances rectificative de l'exercice concerné.

Au 31 décembre 2008, en prenant en compte les versements intervenus en janvier 2009 en application de la loi de finances rectificative pour 2008 (0,2 Md€ au titre des exonérations ciblées et 0,5 Md€ au titre des prestations), le montant dû par l'Etat au régime général s'établissait à 3,0 Md€ (dont 1,3 Md€ au titre de 2008).

Au 30 juin 2009, cette dette est ramenée à 2,9 Md€ en raison essentiellement de corrections à la baisse sur le coût effectivement supporté en 2008 par les régimes au titre de deux dispositifs (Aide personnalisée au logement et Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences).

Cette dette se décompose de la façon suivante :

- 2,3 Md€ concernent la compensation des exonérations ciblées de cotisations sociales (dont 0,86 Md€ au titre de 2008),
- 0,6 Md€ au titre des remboursements des prestations et autres dispositifs pris en charge par les organismes de sécurité sociale (dont 0,47 Md€ au titre de 2008).

Définitions

Les évolutions en « glissement annuel » sont obtenues en comparant le niveau observé sur un trimestre avec celui observé sur le même trimestre de l'année précédente.

Les évolutions en « année complète mobile » sont calculées en comparant la somme des quatre derniers trimestres connus avec la somme des quatre trimestres précédents.

Les évolutions en « période comparable de l'année précédente (PCAP) » sont calculées en comparant le niveau observé sur les premiers mois connus de l'année avec celui observé sur les mêmes mois de l'année précédente.